

Contractuels, peut-être une titularisation ?

Lettre aux députés de la région le 19 janvier 2012

Monsieur le député,
Le 25 janvier sera examiné par le parlement le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique et à la lutte contre les discriminations.

Les personnels CGT de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées veulent attirer l'attention des parlementaires et du gouvernement sur l'espoir de vie meilleure que suscite ce projet. Bien qu'insuffisant à nos yeux, notre organisation reste très attachée à l'esprit et aux objectifs qui ont présidé à la mise au point du protocole du 31 mars 2011 que notre organisation a décidé de signer. La loi qui doit être adoptée le plus rapidement possible, devra apporter la sérénité à l'ensemble des agents dans l'exercice de leur mission de service public.

Les syndiqués réunis le mardi 17 janvier 2012 attirent donc votre attention sur cette question et vous demandent de veiller à ce que l'esprit du protocole d'accord soit respecté et ne soit pas dévoyé par la loi qui va être votée. Ils demandent également que les moyens financiers et en création de postes nécessaires à son entier déploiement soient alloués afin que le dispositif mis en oeuvre par cette loi pour les personnels contractuels ne vienne pas concurrencer les promotions des personnels titulaires et les créations de postes de titulaires indispensables au bon fonctionnement de nos établissements.

Soyez assuré, Monsieur le député, de tout notre attachement au service public et aux valeurs de la Fonction publique.

*Les syndicats FERC-SUP-CGT de Midi Pyrénées
Le SNTRS-CGT de Midi Pyrénées*



On ne transige pas avec les valeurs fondatrices de la CGT

Attaché à l'égalité de traitement et à la solidarité, notre syndicat a pour combat majeur la lutte contre les discriminations, et en particulier les **discriminations racistes, sexistes ou xénophobes.**

La CGT est ouverte à tous les salariés quels que soient leurs statuts social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

Il n'est cependant pas envisageable qu'au nom de la liberté d'opinion dans la CGT, celle-ci puisse être représentée, à quelque niveau que ce soit, par des militants ayant une attitude qui ne serait pas en conformité avec ses valeurs fondatrices :

La CGT « agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie, et toutes les exclusions » (statuts de la CGT).

L'histoire nous enseigne que les partis fascistes se sont souvent parés de vertus sociales pour accéder au pouvoir. Dans la période de campagne électorale actuelle, où l'extrême droite envahit les écrans de télévision avec son concept de « *préférence nationale* », notre syndicat tient à rappeler que c'est un risque majeur pour les salariés et la démocratie.

Il est de notre responsabilité dans ce contexte de faire preuve d'une grande vigilance et d'une réactivité collective déterminée. C'est une exigence supérieure à toute autre considération.

Statuts du Service Commun de la Documentation

Les statuts ont été révisés suite au décret du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créés sous forme de services communs.

Ces nouveaux statuts s'inscrivent logiquement dans la mise en place de la LRU et voient les prérogatives du Président renforcées. Le Directeur est nommé par le Ministre après proposition du Président et non plus sur avis. Le Directeur perd sa fonction d'ordonnateur secondaire. Le conseil documentaire ne délibère plus sur l'ensemble des projets documentaires. Nous regrettons que le Directeur n'assiste pas au CA de façon permanente, il s'y prend des décisions qui impactent forcément la politique documentaire.

La première mouture des statuts qui avait été fournie comportait des éléments litigieux. Nous avons donc rencontré le Directeur du SCD et revu avec lui l'écriture de ces statuts. Nous avons obtenu que soient retirés ou précisés certains aspects : la notion d'efficacité a été supprimée (jusqu'à présent les personnels n'étaient-ils pas « efficaces » ???), ajout des moyens « humains » et pas seulement financiers et surtout organisation d'élections pour les représentants du personnel.

Ces statuts ont été votés lors du Comité Technique du 9 décembre.

La FERC-sup CGT s'est abstenue : nous avons demandé que les missions des deux instances d'aide au pilotage (l'équipe de direction et le comité de direction) soient clairement explicitées. Cela n'a pas été le cas et en l'occurrence le comité de direction nous apparaît donc comme une simple chambre d'enregistrement.

**ÉTUDIER
C'EST
TRAVAILLER**

**VALIDATION DES
ANNÉES D'ÉTUDES
DANS LE CALCUL
DES RETRAITES**

Le 31 janvier sur cgt.fr,
suivez en direct le meeting national
de la CGT sur les retraites

Budget des universités : intervention de la CGT au CNESER

La CGT est inquiète de la situation financière imposée aux universités. Au vu des difficultés financières, le Budget 2012 n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent faire face puisque c'est un budget d'austérité qui va augmenter considérablement les difficultés financières des universités. Que l'indice INSEE soit un bon élément de référence, ou pas, reste que les universités devront payer leur électricité, rembourser des frais de déplacements qui vont bien augmenter, sans oublier la pression qui va s'accroître sur le pouvoir d'achat des personnels.

Ces difficultés financières renvoient d'abord à une cause principale : Un manque objectif de moyens pour l'université, longtemps masqué, compensé en partie, par un budget géré nationalement, sans doute lourd à gérer mais qui permettait des ajustements, et un certain niveau de mutualisation des moyens, donc de solidarité au sein de la collectivité universitaire.

Le passage à « l'autonomie » ne fait que révéler au grand jour la réalité des moyens financiers dont disposent effectivement nos universités. Les difficultés actuelles montrent que l'effort nécessaire n'est pas au rendez-vous des réformes en cours malgré les affichages développés ces dernières années pour légitimer les réformes. Utiliser la masse salariale désormais gérée directement par les établissements « autonomes » pour faire croire que les moyens mis à disposition des universités s'étaient accrus considérablement comme le faisait la ministre Valérie Pécresse ne suffit plus à masquer la réalité.

L'État doit assumer ses responsabilités : les moyens de l'enseignement supérieur relèvent d'abord de sa responsabilité. À l'évidence, le budget 2012 tourne le dos à cette exigence.

Quant à la notion d'« autonomie », à la lueur de l'expérience, il faudrait pour le moins en définir le périmètre, l'ambition, les finalités.

Au-delà de ce budget 2012 condamnable, c'est la loi qui montre toutes ses limites et finalement sa vraie nature. C'est la légitimité de ses fondements et leur pertinence qui sont en accusation. Ils le sont aujourd'hui. Ils le resteront après les élections présidentielles.

Lire le texte intégral sur www.ferc-sup.cgt.fr